



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

détenus

Question au Gouvernement n° 241

Texte de la question

PRATIQUE DE LA RELIGION MUSULMANE EN PRISON

M. le président. La parole est à M. Nicolas Dhuicq, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Nicolas Dhuicq. Monsieur le Premier ministre, il y a vingt ans, après une crise terrible liée au terrorisme, les prisons de France ont reçu des individus dangereux, sans aucune conviction et sans aucun respect de la vie humaine. Ces individus, depuis lors, font leur travail dans les centrales de France. Ils exercent un métier qui consiste à développer un islam radical, dangereux et inhumain, un islam qui ne respecte pas les droits et la laïcité dans les prisons de France.

Monsieur le Premier ministre, la réalité dans les centrales de France, c'est que, contrairement à la réglementation pénitentiaire, des individus déambulent en djellaba dans les couloirs.

M. Gilbert Collard. Eh oui !

M. Nicolas Dhuicq. La réalité dans les prisons de France, c'est que, contrairement à la réglementation pénitentiaire, des individus se retrouvent à trois dans une cellule, tirent le rideau, et empêchent les gardiens d'y pénétrer, sous prétexte de prières. La réalité, monsieur le Premier ministre, dans les prisons de France, c'est que des individus, sous prétexte de prière, annulent des auditions devant les magistrats et sont replacés en cellule, avant d'être conduits à nouveau devant les magistrats. La réalité dans les prisons de France, monsieur le Premier ministre, c'est que certains prisonniers, qui demandent à ne pas manger de la nourriture consacrée religieusement, se voient contraints au régime végétarien.

La réalité, monsieur le Premier ministre, dans les prisons de France, c'est que le règlement de l'administration pénitentiaire n'est pas appliqué. La réalité, dans les prisons de France, particulièrement dans les centrales, c'est que la République régresse (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP*), c'est que le terrain est livré à celles et ceux qui utilisent leur religion comme un instrument politique majeur de conquête du territoire. La réalité, c'est que nos gardiens, les surveillants de l'administration pénitentiaire, qui accomplissent leur travail avec conviction et avec le dévouement le plus complet, sont aujourd'hui en danger, parce que la réalité, monsieur le Premier ministre, dans les prisons de France, c'est qu'aujourd'hui les prisonniers, lorsqu'ils franchissent les portiques de détection de métaux, n'y passent pas leur sac à dos, pour laisser passer les armes qu'ils ont fabriquées dans les ateliers. (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

M. Gilbert Collard. Bien sûr que c'est vrai !

M. Nicolas Dhuicq. Voilà la réalité dans les prisons de France !

M. le président. Merci, monsieur le député.

M. Nicolas Dhuicq. Que comptez-vous faire, monsieur le Premier ministre ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe UMP.*)

M. Bruno Le Roux. Vite, une ordonnance !

M. le président. La parole est à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice.

Mme Christiane Taubira, *garde des sceaux, ministre de la justice*. Monsieur le député, je veux croire que vous ne confondez pas la pratique de l'islam, respectueux, comme tout autre culte, des valeurs de la République, avec le radicalisme qui touche certains prisonniers, mais pas seulement, puisque c'est un phénomène que nous constatons dans la société française, sur certaines parties du territoire.

Plusieurs députés du groupe UMP. Ce n'est pas le problème ! Ce n'est pas la question !

Mme Christiane Taubira, *garde des sceaux*. Le tableau que vous venez de dresser est néanmoins affligeant.

Plusieurs députés du groupe UMP. C'est vrai !

Mme Christiane Taubira, *garde des sceaux*. Il est assez largement réel, et c'est malheureusement le vôtre.

(Applaudissements sur les bancs des groupes SRC, écologiste et RRDP) C'est le bilan d'une surpopulation carcérale, dont la moyenne se situe à 148 %, mais qui atteint 200 % dans certains établissements et même 328 % dans les outre-mer. Malgré l'extrême gravité de la situation, Jean-Marc Ayrault a décidé de prendre ce problème à bras-le-corps. *(" Ah ! " sur les bancs du groupe UMP.)*

M. Alain Chrétien. Nous voilà rassurés !

Mme Christiane Taubira, *garde des sceaux*. Il nous a donné des moyens pour l'administration pénitentiaire. Il a surtout donné des consignes très précises qui améliorent le travail que mènent conjointement le ministère de l'intérieur et celui de la justice.

Vous n'ignorez pas que nous disposons d'un service de renseignement pénitentiaire, qui observe très précisément, grâce à une formation assurée par l'école de l'administration pénitentiaire, le fonctionnement des prisons. Des décisions de transfèrement sont prises aussi souvent que nécessaire. Nous avons pris des dispositions pour que la pratique des cultes rééquilibre la pratique de l'islam, afin d'éviter, précisément, que des musulmans emprisonnés puissent tomber sous l'autorité de ces personnes, qui sont transférées lorsqu'elles sont identifiées.

Le gouvernement de Jean-Marc Ayrault ne transige pas.

M. le président. Merci, madame la ministre.

Mme Christiane Taubira, *garde des sceaux*. Vous savez que le ministre de l'intérieur a décidé aujourd'hui d'expulser une personne qui était justement convaincue d'avoir des pratiques contraires à la République. Nous exerçons notre autorité dans les établissements pénitentiaires, et nous allons surtout corriger les dysfonctionnements considérables que vous avez introduits dans ces établissements. *(Applaudissements sur les bancs des groupes SRC, écologiste et RRDP.)*

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dhuicq](#)

Circonscription : Aube (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 241

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er novembre 2012](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [1er novembre 2012](#)